

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**



Publié le 18 DEC. 2024

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024\_094

Président : M. Côme TOLLET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉLÉGATION DE SERVICE  
PUBLIC POUR LA MISE EN  
FOURRIÈRE ET LA  
DESTRUCTION DE  
VÉHICULES SUR LA  
COMMUNE DE CALUIRE ET  
CUIRE  
\_ CHOIX DU TITULAIRE \_  
\_ APPROBATION DU  
CONTRAT DE DÉLÉGATION  
DE SERVICE PUBLIC \_  
\_ AUTORISATION DE  
SIGNER LE CONTRAT \_  
\_ APPROBATION DES  
TARIFS

Etaient présents :

M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. GUEDJ

M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. MICHON), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), M. BUATHIER (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :

M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 18 DEC. 2024

Identifiant de l'Acte :

069-2169 00340 - 2024 12 16 - D2024\_094 - DE

Rapport de : Côme TOLLET

Le contrat de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile prendra fin le 15 février 2025. Par délibération n°2024\_031 du 8 avril 2024, le Conseil Municipal a, d'une part, approuvé le principe de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile sur le territoire de la commune et, d'autre part, autorisé le Maire à engager la procédure, au vu du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire et de l'avis émis le 15 mars 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication sur différents supports le 23 avril 2024. La délégation de service public a fait l'objet d'une procédure « allégée » en application des articles L3126-1 et R3126-1 du Code de la Commande Publique et de son annexe 2, le montant de la délégation n'excédant pas le seuil européen.

Pour rappel, il s'agissait d'une procédure « ouverte » au cours de laquelle les opérateurs économiques ont déposé leur candidature accompagnée de leur offre.

Le 27 juin 2024, le service Achats et Marchés Publics a procédé à l'ouverture de l'unique candidature reçue : WARNING ASSISTANCE SV.

Lors de sa séance du 8 juillet 2024, la Commission de Délégation de Service Public et de Concession (CDSPC) a procédé à l'examen et à l'admission de la candidature.

Le 9 juillet 2024, le Service Achats et Marchés Publics a procédé à l'ouverture de l'offre du candidat admis par la CDSPC. L'offre a fait l'objet d'une analyse sur la base des critères de sélection énoncés dans le Règlement de consultation.

Lors de sa séance du 9 septembre 2024, la CDSPC a examiné l'offre au vu du rapport d'analyse et émis un avis favorable.

Au vu de l'avis de la Commission, une négociation a été engagée avec la société WARNING ASSISTANCE SV.

Suite à la phase de négociation, il est proposé de retenir l'offre de la société WARNING ASSISTANCE SV.

Son offre répond aux attentes de la Ville exprimées dans le projet de contrat. Le candidat s'appuie sur une équipe en nombre suffisant au regard du nombre d'enlèvements et est organisé pour prendre en charge les différents aspects de la mission déléguée.

Le rapport de présentation, annexé à la présente délibération, détaille les différentes étapes de la procédure et expose les motifs du choix du délégataire ainsi que l'économie générale du contrat.

Sont annexés au rapport de présentation :

- Les procès verbaux de la Commission de Délégation de Service Public et de Concession,
- Les éléments de négociation,
- Le projet de contrat et ses annexes.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le choix de la société WARNING ASSISTANCE SV comme concessionnaire de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile pour une durée de cinq ans ;

- D'APPROUVER le contrat de délégation de service public et ses annexes ;

- D'APPROUVER les tarifs qui seront appliqués aux usagers ;

- D'AUTORISER le Maire ou son remplaçant à signer le contrat de délégation de service public et les actes qui en découleront dans le cadre de l'exécution dudit contrat.

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT  
Côme TOLLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Tollet", written over the stamp.



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2024  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT  
Côme TOLLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Tollet", written over the stamp.

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

